

No 169.

Audience correctionnelle du huit Avril 1913.

ADMINISTRATION DU CONDOMINIUM et MINISTERE PUBLIC contre J.
CHANIEL, capitaine du "Kone", accuse de contravention a l'article
8 de l'arrete conjoint du 28 Decembre 1912.

L'an mil neuf cent treize et le huit avril a neuf heures du
matin, le Tribunal Mixte compose de M.M. le President Comte de
Buena Esperanza; M. le Juge francais Jean Colonna; le Juge britan-
nique T.E. Roseby;

En presence de M. le Procureur Comte d'Andino; M. W.L. Bell,
representant l'Administration du Condominium; M. Beugel, greffier,
tenant la plume;

Statuant en matiere de simple police, en premier et dernier
ressort, apres en avoir delibere conformement a la Loi, a rendu
le jugement suivant:

Le Tribunal Mixte:

Oui la lecture des pieces versees au dossier; Mtre Jacomb, pour
Chaniel, en ses explications;

Oui M. W.L. Bell en ses requisitions; Mtre Jacomb representant
Chaniel en ses moyens de defense;

Attendu que, par exploit du neuf Mars 1913, Chaniel, capitaine du
"Kone" a ete cite devant ce Tribunal pour repondre a la contra-
vention d'avoir, ayant obtenu l'autorisation de toucher dans dif-
ferents ports de l'Archipel, sous la reserve expresse de ne debar-
quer aucune marchandise, enfreint cette defense, notamment a Erro-
mango et a Epi vers les dix premiers jours de fevrier 1913 (infrac-
tion a l'article 8 de l'arrete conjoint du 28 decembre 1912);

Attendu que par jugement en date du 4 avril 1913, le Tribunal a
ecarte, pour le moment, les faits qui se seraient produits pendant
le voyage de retour des iles Solomon aux Nlles Hebrides, et ordon-
ne qu'il fut passe aux debats relatifs aux contraventions qui au -

raient ete commises pendant l'aller du Kone de Port-Vila aux
Iles Solomon ;

Attendu que des debats ne resulte point, ainsi que cela est
porte dans la citation, que des marchandises aient ete debarquees
a Api, Nouvelles-Hebrides, au cours du voyage du "Kone" de Port-
Vila aux iles Solomon;

Qu'en consequence, la poursuite n'est point justifiee;

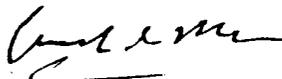
Par ces motifs :

Renvoie Chaniel, capitaine du "Kone" des fins de la poursuite
relative aux contraventions qui auraient ete commises en cours de
route de Port-Vila aux iles Solomon;

Met les frais de l'instance a la charge de la Caisse du Condomi-
nium.

Ainsi fait, juge et prononce, les jour
mois et an que dessus. Par le Tribunal Mixte, le
President, les Juges francais, britannique, qui
ont signe avec le Greffier.

Le President:



Le Juge britannique:

Le Greffier:

Le Juge francais:

